Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260128-2026005-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490
Séance du 28 janvier 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

Date de la convocation : 21 janvier 2026 Date d'affichage : 21 janvier 2026	**Nombre de membres en exercice** : 15 **Nombre de présents** : 13 **Nombre de votants** : 14
L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame LAVASTRE, Maire,	**Présents :** Madame LAVASTRE, Maire, Mme LEVET, Mr DUGUEPEROUX, Adjoints, MM GRELIER, GAUTIER, NEVOUX, THUILLIER, FERRIERES, MMES CHALMEL, DROILLARD, LANOUILLER, LAVRILLOUX, DEROYER, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Julie DEROYER	**Absents** : Mme ROYER, **Absents excusés :** Mr CŒUR-QUETIN **Pouvoir** : Mme LAVASTRE pour Mr CŒUR-QUETIN

➢ 2026-005/PERSONNEL COMMUNAL/ Mise à jour du tableau des emplois pour donner suite à l'avancement de grade 2026

Madame le Maire informe l'assemblée que cinq agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Considérant que ces cinq agents remplissement les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Madame le Maire précise par ailleurs que les critères d'avancement de grade s'appuient sur les Lignes Directrices de Gestion approuvées par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 24 octobre 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

La suppression du poste sera effective après la nomination de l'agent sur son nouveau grade.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération n°2015-014 du 22 Janvier 2015 fixant les ratios " promus-promouvables ",
Vu les Lignes Directrices de Gestion approuvées par le Comité Social Territorial en date du 24 octobre 2024,
Vu le tableau des agents promouvables pour l'année 2026,
Vu le tableau des emplois,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité **:**

- **DECIDE** de créer les postes énoncés au titre de l'avancement de grade dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260128-2026005-DE

Nombre de Postes	**Intitulé du Poste**	**Grade d'avancement à créer**	**Quotité de temps de travail**	**Date d'effet**
1	Secrétaire Général	Attaché Principal	Temps complet	01/02/2026
1	Adjoint technique des service techniques	Adjoint technique principal 1ere classe	Temps complet	01/02/2026
1	Adjoint technique Ecole et missions ATSEM	Adjoint technique principal 1ère classe	29.42/35h	01/02/2026
1	Adjoint technique Ecole et missions ATSEM	Adjoint technique principal 1ère classe	28/35h	01/02/2026
1	Adjoint technique Ecole et missions ATSEM	Adjoint technique principal 2ème classe	29.32/35H	01/09/2026

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2026.
- **D'EFFECTUER** ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs**.**
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération notamment en prenant les arrêtés individuels.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Isabelle LAVASTRE